

# **Conseil Municipal du lundi 12 janvier 2015 - 20h00**

## **Compte rendu**

Etaient présents : Mme Patricia DAUGAN, M. David BOUGEARD, Mme Magali ORINEL, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Vanessa LECORQUILLÉ, M. Xavier DUGENETAIS, Mme Sonia LE QUERNEC, M. Christophe ALLÉE, Mme Fabienne DEMAY, M. Pierrick GILLET, Mme Linda GUENROC, M. Philippe MAUPASTE, Mme Monique MACÉ-HOREL, M. Elie SALMON, Mme Chantal CREPEL, M. Serge COLLET, Mme Joëlle BRINDEJONC

Absent : M. René GOURGA

**Nombre de Conseillers en exercice : 19 ;**

**Présents : 18 ;**

**Votants : 18**

Date de convocation 06/01/2015

Secrétaire : Mme Linda GUENROC

### **OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne Mme Linda GUENROC en tant que secrétaire de séance.

### **PROPOSITION D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Budget assainissement : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la présente réunion.

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 8 décembre 2014

1. Budget assainissement : Décision modificative n° 2
2. Budget lotissement : Décision modificative n° 2
3. Budget communal : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2015
4. Budget « Lotissement le Champ Janaie » : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2015
5. Amendes de police : Demande de subvention pour les travaux 2015
6. Ecole de musique : Demande acompte sur participation annuelle
7. SMICTOM : rapport annuel 2013
8. Participation aux frais de scolarité pour enfant scolarisé en CLIS pour l'année 2013/2014
9. Participation aux frais de scolarité pour enfants scolarisés au groupe scolaire Faramin à Montauban de Bretagne
10. Lotissement « La Champ Janaie » : Autorisation de signature des actes notariés de vente des lots
11. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
12. Questions diverses
  - Habitat : Bilan à mi parcours PLH et OPAH

## DELIBERATIONS

### Lecture et approbation du PV de la séance du 8 décembre 2014

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance qui avait été transmis à chaque membre du Conseil Municipal. Le procès verbal de la séance du 8 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### Budget assainissement : Décision modificative n° 2 (DEL 2015-01)

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget assainissement car les crédits suivants ne sont pas équilibrés :

#### Amortissement de subvention

Investissement dépenses : Chapitre 040 compte 1391 = 1417.71€

Fonctionnement recettes : Chapitre 042 compte 777 = 83.79€

Une différence de 1 333.92€ est à rectifier par l'écriture suivante

Monsieur le Maire propose de procéder à la DM n°2 suivante :

#### *Section d'investissement*

Chapitre/ article	Montant au BP 2014	Modification à apporter	Crédit après modification
<b>Recettes</b>			
Compte 1687/016	154 860.00€	-1 333.92 €	153 526.08€
<b>Dépenses</b>			
Compte 1391/040 Amortissement des subventions d'investissement	1 417.71€	-1 333.92 €	83.79€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** la décision Modificative n° 2 présentée ci-dessus sur le budget commune

### Budget lotissement : Décision modificative n° 2 (DEL 2015-02)

Cette décision modificative est sans objet car les crédits nécessaires aux écritures de stock sont suffisants

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**CONSIDERE** que les crédits sont suffisants

**EMET** un avis « sans objet »

### Budget communal : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2015 (DEL 2015-03)

Monsieur le Maire précise aux membres présents que conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du budget 2015, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette délibération doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Ils seront inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le Maire précise que le montant budgétisé en 2014 pour les dépenses d'investissement (hors remboursement de l'emprunt) est de 991 196.55 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 247 799 € (< 25% x 991 196.55 €). Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédit 2014	Autorisation maximal (pour information)	Autorisation 2015
16	Remboursement emprunts et dettes	315 400€	78 850€	<b>40 000€</b>
20	Immobilisations incorporelles	134 200€	33 550€	<b>33 550€</b>
21	Immobilisations corporelles	143 300 €	35 825€	<b>35 825€</b>
23	Immobilisations en cours	547 970€	136 992€	<b>136 992€</b>
	Total			<b>246 367€</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTTE** les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **Budget lotissement: Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2015 (DEL 2015-04)**

Les dépenses liées aux travaux d'aménagement du Lotissement Le Champ Janaie concernent la section de fonctionnement, par conséquent, une autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement ne concerne par ce budget.

Les dépenses de fonctionnement peuvent être engagées à raison du ¼ des dépenses de fonctionnement de l'année précédente, ces crédits suffiront pour régler les entreprises avant le vote du budget primitif 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**EMET** un avis favorable à la proposition ci dessus

### **Amendes de police : Demande de subvention pour les travaux 2015 (DEL2015-05)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Médréac a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Les sommes allouées doivent être utilisées au financement des projets d'aménagement tels que :

- Aires d'arrêt de bus sur tous types de voies en agglomération et sur voies communales, hors agglomération (les abribus sont exclus de ce dispositif)
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux)
- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation (en site propre)
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours
- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement
- Aménagement de sécurité de voirie
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation.

Dans tous les cas, les projets présentés s'inscriront dans une démarche de sécurité routière.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention pour les opérations suivantes :

- Aménagement de sécurité de voirie « Rue de la Libération » (acquisition de barrières de protection)
- Aménagement de sécurité de voirie « Rue des écoles » (acquisition de barrières de protection)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de présenter au Conseil Général les opérations d'acquisition de barrières de sécurité pour un montant total de 3116.10 € HT au titre de la répartition des amendes de police programme 2015

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

### **Ecole de musique : Demande acompte sur participation annuelle (DEL2015-06)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Médréac adhère au Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande. Chaque année la commune verse une participation financière. Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 19 décembre 2014 de Mr Langevin, Président du Syndicat Intercommunal de l'école de musique du Pays de Brocéliande.

Le Syndicat sollicite le versement d'un acompte, sur la participation annuelle, d'un taux de 20% ou 30% de la participation versée l'année N-1, ceci afin de permettre d'avoir les liquidités nécessaires pour régler les charges de personnels et de fonctionnement courant et d'éviter de faire appel à une ligne de trésorerie.

Il est demandé également que cet acompte soit versé systématiquement chaque début d'année et le solde après le vote du budget.

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur cette demande.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de verser un acompte de 30% de la participation versée en 2014 soit 5 004€ au Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande sur l'année 2015;

**CHARGE** Monsieur le Maire de verser l'acompte de 5 004€ pour 2015, dès cette décision rendue exécutoire ;

## SMICTOM : rapport annuel 2013 (DEL2015-07)

Monsieur le Maire explique aux membres présents que le comité syndical du SMICTOM a approuvé le rapport annuel 2013 du SMICTOM. Le comité syndical demande aux communes adhérentes de délibérer sur ce rapport et d'aviser le syndicat de leur décision.

Monsieur Christophe ALLÉE, délégué du Smictom, fait part des différentes informations contenues dans ce rapport.

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'émettre leurs observations et d'approuver le rapport 2013 du SMICTOM

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ADOPTÉ** le rapport annuel du SMICTOM

## Participation aux frais de scolarité pour enfant scolarisé en CLIS pour l'année 2013/2014 (DEL 2015-08)

*M. MAUPASTE intéressé par ce point ne prend part ni à la préparation, ni aux discussions, ni au vote de cette décision.*

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de participation aux frais de scolarité pour un enfant domicilié à Médréac et scolarisé en Classe d'Inclusion Scolaire à Montfort sur Meu. Le montant de la participation demandée est de 534.12<sup>€</sup> pour un enfant en classe élémentaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le montant de la participation aux frais de scolarité pour un enfant domicilié à Médréac et scolarisé en Classe d'Intrusion Scolaire à Montfort sur Meu pour un montant de 534.12€

**CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant.

## Participation aux frais de scolarité pour enfant scolarisé au groupe scolaire Joseph Faramin à Montauban de Bretagne (DEL 2015-09)

Monsieur le Maire fait part de la demande de participation aux charges de fonctionnement du Groupe Scolaire Joseph Faramin de la commune de Montauban pour 4 enfants scolarisés en classe maternelle et pour deux enfants en classe primaire. Monsieur le Maire rappelle que la commune de Médréac n'est pas tenue de participer au financement des écoles publiques accueillant des enfants de Médréac compte tenu, cependant des dérogations peuvent être accordées dans certain cas. C'est ce qui a été fait pour une famille de Médréac qui a obtenue une dérogation en 2011 pour raison médical, par conséquent il est proposé au conseil municipal d'accepter de participer aux charges de fonctionnement du Groupe Scolaire J Faramin pour 3 enfants scolarisés en classe maternelle, à hauteur de 3083.70€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le montant de la participation aux frais de scolarité pour trois enfants domiciliés à Médréac et scolarisés au groupe scolaire Joseph Faramin pour un montant de 3 083.70€

**CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant.

## Lotissement « La Champ Janaie » : Autorisation de signature des actes notariés de vente des lots (DEL 2015-10)

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement du Lotissement « Le Champ Janaie » sont en cours de réalisation, le géomètre pourra réaliser les derniers bornages et dresser les plans de vente définitifs de chacun des lots. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des personnes sont intéressées pour acheter des parcelles dans le lotissement « le Champ Janaie », par conséquent des compromis de vente et des actes de vente des terrains aux conditions décidées doivent être signés chez le Notaire, avec les personnes concernées et Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal l'autorisation de signer les compromis de vente, les actes et toutes les pièces concernant la vente des parcelles.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DONNE** son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés de vente des 30 lots et toutes les pièces afférentes à ceux-ci

## Budget assainissement : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2015 (DEL 2015-11)

Monsieur le Maire précise aux membres présents que conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du budget 2015, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette délibération doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Ils seront inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le Maire précise que le montant budgétisé en 2014 pour les dépenses d'investissement (hors remboursement de l'emprunt) est de 568 027.36 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 142 006€ (< 25% x 568 027.36 €). Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédit 2014	Autorisation maximal (pour information)	Autorisation 2015
21	Immobilisations corporelles	10 000 €	2 500€	<b>2 500€</b>
23	Immobilisations en cours	558 027€	139 506€	<b>139 506€</b>
	Total			<b>142 006€</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014 (DEC 2015-01)

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Diagnostic amiante hangar communal	SOCOTEC	408€ + (72€ par analyse)	11/12/2014
Travaux réseau Eaux usées « Rue de Bretagne »	POMPEI	1200€	07/01/2015

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND ACTE** des décisions présentées ci-dessus lors de la réunion 12 janvier 2015.

## 6/ Questions diverses

Les points suivants ont été abordés (liste non exhaustive) :

- DIA : 23 Rue de la Libération
- Logement « 23 rue centrale », se renseigner sur les aides financières possible en cas de réhabilitation de ce logement
- Les activités musique sur les Temps d'Activités Périscolaires sont élargies aux classes de CP/CE
- Acquisition propriété de Mr Sablé « Rue de l'église », une réflexion est menée sur l'aménagement futur de ce secteur
- Comité de pilotage pour le projet d'aménagement du centre bourg : visite de bourgs aménagés
- Visite sur le Morbihan de différents sites similaire au projet d'aménagement de l'étang du Boisgesbert (Magali/Serge/Christophe/Elie/David) le samedi 28/02/2015
- Commission finance : réunion le lundi 26/01/2015
- Comité de pilotage pour élaboration Plan Communal de Sauvegarde : réunion le lundi 2/02/2015
- Commission fleurissement : Réunion le lundi 19/01/2015
- Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 16/02/ 2015
- Vote du budget le lundi 30/03/2015
- Tournée voirie communauté de communes prévue le mercredi 15/01/ 2015

## CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.